

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006878100174	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI CA VALENCE ROMANS AGGLO
--	--

POSTE COMPTABLE DE : tresorerie valence agglomeration

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : REGIE EAU POTABLE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	29
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	35
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 000 090,00	16 000 090,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	16 000 090,00	16 000 090,00
---	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 621 810,00	5 621 810,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 621 810,00	5 621 810,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 621 900,00	21 621 900,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	5 307 415,00	0,00	5 307 415,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	4 009 421,00	0,00	4 009 421,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 979 753,00	0,00	2 979 753,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	579 951,00	0,00	579 951,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	12 876 540,00	0,00	12 876 540,00
66	Charges financières	0,00	0,00	164 538,00	0,00	164 538,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	202 995,00	0,00	202 995,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	13 244 073,00	0,00	13 244 073,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		877 317,00	0,00	877 317,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		1 878 700,00	0,00	1 878 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		2 756 017,00	0,00	2 756 017,00
TOTAL		0,00	0,00	16 000 090,00	0,00	16 000 090,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	29 478,00	0,00	29 478,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	15 087 842,00	0,00	15 087 842,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	554 930,00	0,00	554 930,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	15 672 250,00	0,00	15 672 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	15 672 250,00	0,00	15 672 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		327 840,00	0,00	327 840,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		327 840,00	0,00	327 840,00
TOTAL		0,00	0,00	16 000 090,00	0,00	16 000 090,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 428 177,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	223 000,00	0,00	223 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 760 000,00	0,00	1 760 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 657 000,00	0,00	2 657 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	4 640 000,00	0,00	4 640 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	553 970,00	0,00	553 970,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	553 970,00	0,00	553 970,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	5 193 970,00	0,00	5 193 970,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		327 840,00	0,00	327 840,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		427 840,00	0,00	427 840,00
	TOTAL	0,00	0,00	5 621 810,00	0,00	5 621 810,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 765 793,00	0,00	2 765 793,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	2 765 793,00	0,00	2 765 793,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	2 765 793,00	0,00	2 765 793,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		877 317,00	0,00	877 317,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 878 700,00	0,00	1 878 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		2 856 017,00	0,00	2 856 017,00
	TOTAL	0,00	0,00	5 621 810,00	0,00	5 621 810,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

2 428 177,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 307 415,00		5 307 415,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 009 421,00		4 009 421,00
014	Atténuations de produits	2 979 753,00		2 979 753,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	579 951,00		579 951,00
66	Charges financières	164 538,00	0,00	164 538,00
67	Charges exceptionnelles	202 995,00	0,00	202 995,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 878 700,00	1 878 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		877 317,00	877 317,00
	Dépenses d'exploitation – Total	13 244 073,00	2 756 017,00	16 000 090,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	82 213,00	82 213,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	553 970,00	0,00	553 970,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	223 000,00	245 627,00	468 627,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 760 000,00	100 000,00	1 860 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 657 000,00	0,00	2 657 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	5 193 970,00	427 840,00	5 621 810,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	29 478,00		29 478,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 087 842,00		15 087 842,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	554 930,00		554 930,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	127 840,00	127 840,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		15 672 250,00	327 840,00	16 000 090,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 765 793,00	0,00	2 765 793,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 878 700,00	1 878 700,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		877 317,00	877 317,00
Recettes d'investissement – Total		2 765 793,00	2 856 017,00	5 621 810,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	5 307 415,00	0,00
60224	Fournitures de magasin	0,00	95 884,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 162 310,00	0,00
605	Achats d'eau	0,00	200 000,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	656 459,00	0,00
6062	Produits de traitement	0,00	13 392,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	402 505,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	20 181,00	0,00
6066	Carburants	0,00	40 829,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	15 604,00	0,00
6071	Compteurs	0,00	81 956,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	64 123,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	68 896,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	644,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 572,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	38 615,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	173 173,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	13 586,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	40 274,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 500,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	241 427,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	39 344,00	0,00
6168	Autres	0,00	21 050,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	26 251,00	0,00
618	Divers	0,00	71 801,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	1 043,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	10 106,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	2 517,00	0,00
6228	Divers	0,00	1 407,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	3 428,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 015,00	0,00
6237	Publications	0,00	174,00	0,00
6238	Divers	0,00	30 874,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 293,00	0,00
6256	Missions	0,00	1 130,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	21 074,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	212 578,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	37 274,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 474,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 567,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	23 958,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	632 304,00	0,00
6288	Autres	0,00	17 431,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	15 186,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	813,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	0,00	466,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	0,00	469 890,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	0,00	321 037,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 009 421,00	0,00
6211	Personnel intérimaire	0,00	2 494,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	337 030,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 800 000,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	1 612,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	13 536,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	350,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	6 372,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	943,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	864 250,00	0,00
6412	Congés payés	0,00	89 542,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	86 393,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	28 876,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	16 060,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	453 200,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	36 778,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	198 902,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	33 669,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	0,00	2 227,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	766,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	6 503,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	824,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	29 094,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	2 979 753,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	0,00	2 024 542,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	0,00	955 211,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	579 951,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	579 951,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	12 876 540,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	164 538,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	164 538,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	202 995,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	70 995,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	132 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	13 244 073,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	877 317,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	1 878 700,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	1 878 700,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	2 756 017,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	2 756 017,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	16 000 090,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	29 478,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	29 478,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	15 087 842,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	8 395 832,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	0,00	1 017 055,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	0,00	355 625,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	0,00	2 299 810,00	0,00
703	Ventes de produits résiduels	0,00	702,00	0,00
704	Travaux	0,00	1 269 569,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	1 024 841,00	0,00
7065	Produits commissions recouvert assainist	0,00	357 882,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	355 669,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	10 857,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	554 930,00	0,00
7588	Autres	0,00	554 930,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	15 672 250,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	15 672 250,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	327 840,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	127 840,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	327 840,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	16 000 090,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 000 090,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	223 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	187 794,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	35 206,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	1 760 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	4 648,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	14 277,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	3 257,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	41 718,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	260 044,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	970 747,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	349 593,00	0,00
2155	Outillage industriel	0,00	13 848,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	7 056,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	32 579,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	44 472,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	1 276,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	16 485,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	2 657 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 657 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	4 640 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	553 970,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	547 970,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	6 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	553 970,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	5 193 970,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	327 840,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	82 213,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	30 832,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	15 019,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	23 815,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	4 453,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	8 094,00	0,00
	Charges transférées	0,00	245 627,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	245 627,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	100 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	100 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	427 840,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	5 621 810,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 765 793,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 765 793,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	2 765 793,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	2 765 793,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	877 317,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	1 878 700,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	30 190,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	8 245,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	33 433,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	0,00	16 477,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	0,00	19 789,00	0,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	11 851,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	12 778,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	84 530,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	1 285 217,00	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	198 453,00	0,00
28155	Outils industriel	0,00	4 762,00	0,00
281561	Service de distribution d'eau	0,00	104 752,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	0,00	75,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	3 251,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	26 011,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	23 958,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	4 641,00	0,00
28188	Autres	0,00	10 287,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	2 756 017,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	100 000,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	100 000,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	2 856 017,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	5 621 810,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 621 810,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					10 484 077,78									
1641 Emprunts en euros (total)					10 484 077,78									
00000468354	CREDIT AGRICOLE	20/12/2010	21/12/2010	10/02/2011	500 000,00	F		0,000	3,410		A	X Echéance constante	N	A-1
00000865754	CREDIT AGRICOLE	04/12/2013	10/12/2013	15/12/2014	660 000,00	F		0,000	4,090		A	X Echéance constante	N	A-1
26883201	CASRA	01/06/2005	01/06/2005	01/09/2005	120 000,00	F		3,720	3,720		T	C	O	A-1
468354	CREDIT AGRICOLE	20/12/2010	21/12/2010	10/02/2011	500 000,00	F		3,410	3,410		A	C	O	A-1
865754	CREDIT AGRICOLE	04/12/2013	10/12/2013	15/02/2014	660 000,00	F		4,090	4,090		A	C	O	A-1
A1909495000	CAISSE EPARGNE	29/11/2009	05/01/2010	05/05/2010	770 000,00	F		4,140	4,140		A	C	O	A-1
A1911605Q000	CAISSE EPARGNE	19/04/2016	28/04/2016	30/04/2016	200 000,00	F		1,610	1,610		A	C	O	A-1
A1911605Q000	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2016	28/04/2016	30/04/2016	200 000,00	F		0,000	1,610		A	X Echéance constante	N	A-1
A191180L8000	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2018	05/12/2018	25/12/2018	195 000,00	F		0,000	1,630		A	X Echéance constante	N	A-1
A191606R000	CAISSE EPARGNE	01/06/2016	25/04/2018	31/12/2018	3 000 000,00	F		2,020	2,020		A	C	O	A-1
A19170KY000	CAISSE EPARGNE	25/12/2017	25/12/2017	25/02/2018	250 000,00	F		1,230	1,230		A	C	O	A-1
A19170KY000	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2017	25/12/2017	25/02/2018	250 000,00	F		0,000	1,230		A	X Echéance constante	N	A-1
A19180L8000	CAISSE EPARGNE	22/11/2018	01/12/2018	25/12/2018	195 000,00	F		1,630	1,630		A	C	O	A-1
A1919B6000	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2019	25/11/2019		310 000,00			0,000	0,000			X Echéance constante	N	A-1
A19909495	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2009	05/01/2010	05/05/2010	770 000,00	F		0,000	4,140		A	X Echéance constante	N	A-1
MON243591CHF/0254754	DEXIA CREDIT LOCAL	29/11/2006	01/04/2017	01/04/2007	452 038,89	F		0,000	4,060		T	X Echéance constante	N	A-1
MON243591CHF/0257754/001/1	DECIA CREDIT LOCAL	29/11/2006	12/12/2006	01/04/2007	452 038,89	F		3,370	3,370		T	C	O	A-1
MON510647EUR/509348/1	LA BANQUE POSTALE	01/06/2016	14/06/2016	01/10/2016	1 000 000,00	F		1,330	1,330		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

CA VALENCE ROMANS AGGLO - REGIE EAU POTABLE - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 484 077,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 768 318,23					554 562,55	154 528,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 768 318,23					554 562,55	154 528,60	0,00	0,00
00000468354	N	0,00	A-1	306 693,49	10,08	F		0,000	23 445,55	10 458,25	0,00	0,00
00000865754	N	0,00	A-1	497 265,46	9,00	F		0,000	26 994,04	20 338,16	0,00	0,00
26883201	N	0,00	A-1	5 164,86	1,00	F		0,000	5 164,86	72,16	0,00	0,00
468354	N	0,00	A-1	306 693,49	20,00	F		0,000	23 445,55	10 458,25	0,00	0,00
865754	N	0,00	A-1	497 265,46	20,00	F		0,000	27 043,77	20 288,43	0,00	0,00
A1909495000	N	0,00	A-1	444 251,47	20,00	F		0,000	36 762,57	18 392,01	0,00	0,00
A1911605Q000	N	0,00	A-1	156 954,49	25,00	F		0,000	9 809,66	2 526,97	0,00	0,00
A1911605Q000	N	0,00	A-1	156 954,49	17,17	F		0,000	10 125,53	2 526,97	0,00	0,00
A191180L8000	N	0,00	A-1	185 227,22	18,92	F		0,000	11 753,58	3 019,20	0,00	0,00
A191606R000	N	0,00	A-1	2 853 432,68	25,00	F		0,000	150 477,02	24 016,39	0,00	0,00
A19170KY000	N	0,00	A-1	201 347,85	15,00	F		0,000	15 438,49	2 667,03	0,00	0,00
A19170KY000	N	0,00	A-1	201 347,85	12,08	F		0,000	15 673,94	2 476,58	0,00	0,00
A19180L8000	N	0,00	A-1	185 227,22	21,00	F		0,000	9 310,25	2 198,03	0,00	0,00
A1919B6000	N	0,00	A-1	310 000,00	19,92			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
A19909495	N	0,00	A-1	444 251,47	13,08	F		0,000	36 762,57	18 392,01	0,00	0,00
MON243591CHF/0254754	N	0,00	A-1	83 120,38	2,00	F		0,000	49 519,87	3 378,38	0,00	0,00
MON243591CHF/0257754/001/1	N	0,00	A-1	83 120,38	15,00	F		0,000	36 168,62	2 347,28	0,00	0,00
MON510647EUR/509348/1	N	0,00	A-1	849 999,97	12,75	F		0,000	66 666,68	10 972,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA VALENCE ROMANS AGGLO - REGIE EAU POTABLE - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 768 318,23					554 562,55	154 528,60	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 768 318,23	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	Conditions antérieures au transfert

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		630 183,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		547 970,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 970,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		82 213,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	82 213,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	630 183,00	0,00	0,00	630 183,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 756 017,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 756 017,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	30 190,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 245,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	33 433,00	0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	16 477,00	0,00
281315	Bâtiments administratifs	19 789,00	0,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 851,00	0,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	12 778,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	84 530,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 285 217,00	0,00
28154	Matériel industriel	198 453,00	0,00
28155	Outils industriel	4 762,00	0,00
281561	Service de distribution d'eau	104 752,00	0,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	75,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	3 251,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 011,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 958,00	0,00
28184	Mobilier	4 641,00	0,00
28188	Autres	10 287,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	877 317,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 756 017,00	0,00	0,00	0,00	2 756 017,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		II 630 183,00
Ressources propres disponibles		IV 2 756 017,00
Solde		V = IV – II (6) 2 125 834,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	709 091,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	709 091,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	15 672 250,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,52

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		28,00	2,00	30,00	0,00	30,00	30,00
ASSITANTE ADMINISTRATIVE		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE D'OPERATIONS		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
CONSEILLER CLIENTELE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CONSEILLERE CLIENTELE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR ADJOINT		1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	2,00
ELECTROMECHANICIEN		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
GESTIONNAIRE CLIENTELE		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
OP TECH D'EXPL/CH DE FUIITE		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
OPERATEUR TECH DE CLENTELE		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
OPERATEUR TECH DE PRODUCTION		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
OPERATEUR TRAVAUX D'EXPLOITATION		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
RELEVEUR / OP TECH D'EXPLOITATION		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESEPNABLE ADJOINT SERVICE PATRIMOINE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESP POLE PATRIMOINE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESP PROD ET MAINTENANCE IND		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE CLIENTELE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE EXPLOITATION		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE FINANCIER		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

CA VALENCE ROMANS AGGLO - REGIE EAU POTABLE - BP (projet de budget) - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
RESPONSABLE RH		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE SECRETARIAT GENERAL / QSE		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE SUPPORT EXPLOITATION		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		28,00	2,00	30,00	0,00	30,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ASSITANTE ADMINISTRATIVE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
CHARGE D'OPERATIONS		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
CHARGE D'OPERATIONS		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
CONSEILLER CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
CONSEILLERE CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
DIRECTEUR		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
DIRECTEUR ADJOINT		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
DIRECTEUR ADJOINT		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
ELECTROMECHANICIEN		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
GESTIONNAIRE CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
GESTIONNAIRE CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OP TECH D'EXPL/CH DE FUITE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OP TECH D'EXPL/CH DE FUITE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TECH DE CLENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TECH DE CLENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TECH DE PRODUCTION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TECH DE PRODUCTION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TRAVAUX D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TRAVAUX D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TRAVAUX D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
OPERATEUR TRAVAUX D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RELEVEUR / OP TECH D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESEONSABLE ADJOINT SERVICE PATRIMOINE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESP POLE PATRIMOINE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESP PROD ET MAINTENANCE IND		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE FINANCIER		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE RH		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE SECRETARIAT GENERAL / QSE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
RESPONSABLE SUPPORT EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTI		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
CONSEILLER CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
CONSEILLERE CLIENTELE		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
OPERATEUR TECH D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
RELEVEUR / OP TECH D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
RELEVEUR / OP TECH D'EXPLOITATION		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
RESPONSABLE RH		OTR		0,00	A Contrat de droit privé	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

CA VALENCE ROMANS AGGLO - REGIE EAU POTABLE - BP (projet de budget) - 2020

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .